

Le Conseil Municipal est convoqué le Lundi 30 Mars 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du Conseil Municipal 10 mars 2026**
- 2) **Approbation du Conseil Municipal 20 mars 2026**
- 3) **Affaires communales**
 - Indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués
 - Délibération déléguant au maire certaines attributions du conseil municipal
 - Désignation des membres du conseil d'administration du CCAS
 - Constitution et définition des commissions spéciales
 - Constitution d'une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent
 - Désignation d'un représentant et son suppléant auprès du Syndicat mixte Hérault Energies
 - Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Gendarmerie (SIGG)
 - Désignation des représentants de la collectivité à l'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale Hérault Ingénierie
 - Désignation de deux délégués et de deux suppléants au SIVOM d'ENSERUNE
 - Désignation du délégué suppléant au Conseil d'Administration de la Régie de Développement Local / PLIE
 - Désignation du représentant SEM-PFO
 - Désignation des membres de la CIID auprès de la Communauté de Communes Sud Hérault
 - Désignation d'un correspondant « Défense »
 - Désignation d'un correspondant « Incendie et Secours »
 - Désignation d'un élu référent « Eau » à la charte départementale
 - Allumage de l'éclairage public
- 4) **Sujet divers**

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 30 Mars 2026 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.

Fait à CREISSAN, 26/03/2026



Le Maire,



Stéphane MONTAGNE